

Comité de projet – Projet agrivoltaïque du Bois Impérial

Commune de Richardménil – DESTREN ENERGIES

Mercredi 29 avril 2026 à 15h00, Mairie de Richardménil.

Invitées :

- Cf. Document en annexe 1

Présents :

- Cf. Document en annexe 2

Excusés :

- Commune de Méréville
- Commune de Messein
- Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Définition d'un comité de projet :

L'article R.211-5 du code de l'énergie définit le comité de projet ainsi : « Le comité de projet [...] assure une concertation préalable des parties prenantes [...] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Les membres du comité de projet sont énumérés à l'article R.211-7 du code de l'énergie.

La réunion du comité de projet du 08.10.24 :

Conformément à l'article R. 211-10 du code de l'énergie, il a été présenté au comité de projet :

- Les objectifs du projet,
- Ses principales caractéristiques,
- Ses enjeux socio-économiques,
- Son coût prévisionnel,
- Sa puissance projetée,
- Ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte,
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales,
- Une justification du choix du site,
- Un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables,
- Les options de raccordement envisagées.

Sujet 1 : Situation et enjeux de la filière agricole

Il aurait été intéressant d'adapter la diapositive 3 au département de la Meurthe-et-Moselle et de présenter d'autres pistes de diversification du secteur agricole.

Sujet 2 : Zones témoins

Plusieurs zones témoins sont prévues pour ce projet en fonction des différentes typologies de sols et îlots agricole possibles. N'ayant pas pu être projetée lors de la réunion, voici une image illustrant la localisation de celles-ci :



Sujet 3 : Raccordement

En diapositive 27, le chemin de raccordement tracé par Enedis dans le cas d'une étude « PRAC » car celui-ci ne paraît pas optimal. De plus, un projet de câblage est déjà en cours sur la commune dont le tracé pourrait être mutualisé avec ce projet. Destren Energies informe que d'autres études, plus précises et optimales, seront réalisées une fois l'autorisation d'urbanisme reçue.

Sujet 4 : Accès phases travaux par routes forestières côté Flavigny-sur-Moselle

Destren Energies informe de son souhait d'emprunter une voie forestière pour les phases de travaux, plutôt que d'emprunter la voie longeant le lotissement du Bois Impérial. Le représentant de l'ONF présent indique qu'une convention en ce sens ne pose à priori pas de problème, les discussions étant néanmoins à mener, notamment sur la remise en état de ces voies.

L'accès lors de l'exploitation en vue de la maintenance se fera lui par le Bois Impérial.

Sujet 5 : Continuité des épandages de boues

La parcelle concernée par ce projet a plusieurs fois donné lieu à un épandage de boues, entraînant un désagrément vis-à-vis des habitants de la commune. Une fois le projet agrivoltaïque en place, si

des épandages doivent avoir lieu, la méthodologie sera revue afin de ne pas endommager les structures porteuses.

Sujet 6 : Biodiversité

Les bandes de 2m en intervalles des bandes cultivées de 20m seront mises en herbe, avec un mélange mellifère, pouvant bénéficier à la biodiversité locale. Cependant, l'agriculture y étant conduite n'est pas certifiée Biologique, les produits phytosanitaires utilisés pourront nuire au bon développement de ces bandes fleuries. Les haies prévues sur l'emprise du chemin de randonnée apporteront elles, de façon plus certaine, une biodiversité leur étant propre.

Il pourrait alors être pertinent de mener une étude sur le bilan de biodiversité avant, après et pendant l'exploitation du parc agrivoltaïque.

Sujet 7 : Bénéfices pour la commune et ses habitants

- Un chemin de randonnée est prévu en périphérie du parc agrivoltaïque. Il pourra notamment servir de liaison entre la voie verte et le GR existants.
- Un financement participatif sera mis en place une fois le permis de construire obtenu, afin d'ouvrir le financement de la construction du parc au territoire. Cette démarche est facilitée par des plateformes en lignes, dont [Enerfip](#) et [Lendosphère](#).
- Une fois la construction lancée, une opération d'autoconsommation collective pourra être mise en place afin de faire bénéficier aux particuliers, industries ou bâtiments publics d'une électricité verte et locale, ainsi qu'à un prix préférentiel. Voici un [lien](#) vers une page explicative sur le site d'Enedis.

Sujet 8 : Stockage

Le présent projet ne contient pas d'unité de stockage. Destren energies travaille néanmoins sur le sujet et l'addition d'un tel dispositif pourra faire l'objet d'une seconde phase.

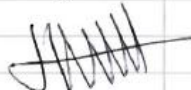

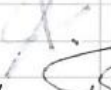
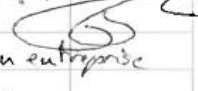
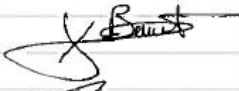



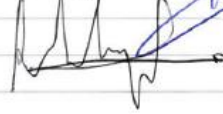
Les conséquences que Destren Energies entend tirer des observations émises :

- Reprendre dès que possible les échanges avec Enedis afin de convenir d'un tracé de raccordement plus optimal et présentant moins d'impacts ;
- Se renseigner davantage sur la coactivité de l'épandages de boues et le projet agrivoltaïque ;
- Se rapprocher d'acteur(s) pouvant mener une étude de bilan de biodiversité avant, après et pendant l'exploitation du projet ;
- Continuer les démarches auprès de l'ONF afin de conclure sur une convention permettant le passage, lors des phases travaux, sur les voies forestières.

Annexe 1 : Liste des invités au comité de projet du 29/04/2026

Mairie de Richardménénil
Mairie de Flavigny-sur-Moselle
Mairie de Messein
Mairie de Méréville
Mairie de Lupcourt
Mairie de Ludres
Communauté de Communes Moselle et Madon
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
RTE
ONF

Annexe 2 – Feuille d'émargement du comité de projet du 29/04/2026

Feuille d'émargement.		29/04/26	
Comité de projet de "Baies Impérial"			
Nom	Prénom	Fonction	Signature
HEBRARD	Damien	Vent d'Est	
ZIMMERMANN	Denise	Adjoint délégué	
KRUCH	Philippe	Délégué Sport Assoc	
VALBENAIRE	S. Jacques	Délégué Travail - relation entreprise	
BOUSSEY	Xavier	Maire	
ARIANET	Clément	ONF	
Sophie	JOMINET	CCMM	
Xavier	LEGRAS	Conseiller Délégué à l'équipement	
Anne-Lise	LECHAPETAIN	Vent d'Est	

Annexe 3 : Photo prises lors du comité de projet du 29/04/2026

